



TRAVAIL 4.0 : DEFIS POUR LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE

MISE EN PERSPECTIVE

Numérisation et changement social

La numérisation est assurément l'une des tendances ayant le plus d'influence sur notre activité économique ainsi que sur le vivre-ensemble, qu'il s'agisse de la communication (Twitter, Whatsapp), de la mobilité (conduite autonome, voitures connectées) ou de la gestion d'informations et de données (clouds, big data). Par numérisation, on entend généralement une tendance au gré de laquelle les applications informatiques ou les programmes connectés à internet pénètrent des domaines toujours plus larges. Dans la sphère économique, cette évolution transforme profondément les processus de production et d'assemblage industriels, de même que les habitudes de consommation. En conséquence, un débat ambitieux porte, des deux côtés du Rhin, sur la façon d'utiliser ces potentialités nouvelles d'une part, et sur la manière d'adapter les structures et les cultures d'entreprise, ainsi que les modes de travail à ces transformations fondamentales d'autre part. Les thèmes de l'*Industrie du futur* (en France) et de l'*Industrie 4.0* (en Allemagne) sont les mots-clés de cette discussion.

Les conséquences sur le monde du travail

Il paraît judicieux d'établir une distinction entre les échelles micro et macro lorsque l'on parle des effets de la numérisation sur le monde du travail. À l'échelle macro se pose la question des conséquences de la numérisation sur le niveau général de l'emploi ainsi que sur la structure professionnelle. S'il est actuellement impossible de porter un jugement définitif sur la perte ou le gain net d'emplois liés à la numérisation, il est cependant évident que les effets diffèrent selon les branches et les secteurs. Avec la numérisation croissante, on suppose notamment une augmentation des effets de substitution concernant les niveaux de qualification et de rémunération intermédiaires, alors que certains emplois non qualifiés et faiblement rémunérés ne devraient être que peu touchés. Les activités complexes nécessitant un haut niveau de connaissances spécifiques et de compétence d'encadrement devraient gagner le plus en importance. Dans ce secteur, on peut s'attendre à la formation de nouveaux champs professionnels. À l'échelle micro se pose ensuite la question de la future organisation du travail. La numérisation autorise de nouveaux modèles organisationnels, se calquant par exemple sur le schéma des plates-formes en ligne via lesquelles un certain nombre de services peuvent être proposés (crowd working). Contrairement à ce qui se faisait par le passé, le travail sera – du moins dans certains domaines – hautement connecté et beaucoup moins ancré dans un lieu et des horaires fixes. De nouvelles possibilités de flexibilisation et d'adaptation du temps de travail aux quotidiens des individus (comme le télétravail) deviennent ainsi envisageables. Parallèlement existe le risque d'une intrusion forcée de l'activité professionnelle dans la sphère privée (voir les concepts de décloisonnement du travail ou de la disponibilité constante).

Le « travail 4.0 » : thèses centrales

Au vu de ces transformations induites par le processus de numérisation, une redéfinition des conditions générales de l'emploi et de l'activité professionnelle est indispensable. Celle-ci concerne avant tout les trois domaines suivants, sur lesquels les premières mesures politiques ont déjà été prises, en particulier la Loi Travail en France et le *Weißbuch Arbeiten 4.0* (« Livre blanc du travail 4.0 ») en Allemagne :

- **Apprentissage et formation continue** : les transformations concernent la politique, le monde de l'entreprise et les individus. Le système d'éducation public devrait mettre l'accent sur l'acquisition de compétences numériques et d'aptitudes échappant à l'automatisation. Il est nécessaire qu'un grand nombre d'entreprises s'adaptent à la mutation des profils professionnels et des modes de travail. Enfin, le défi se pose à chacun avec toujours plus d'urgence : il faut trouver sa place dans un monde du travail de moins en moins centralisé. La politique peut soutenir ce processus en accompagnant les phases de démarrage et en favorisant l'acquisition de nouvelles compétences tout au long de la vie professionnelle. L'introduction en France du compte personnel d'activité en janvier 2017 est un exemple de ce genre de mesures habilitant notamment à la formation continue.
- **Protection sociale** : par le passé, la protection sociale couvrait les employés salariés et elle était généralement ancrée en un lieu fixe et précis (l'entreprise, l'administration). Les deux critères se transforment partiellement : d'un côté, la frontière entre travail indépendant et travail salarié s'estompe ; de l'autre, le lieu de travail devient un territoire décloisonné. Ces évolutions soulèvent de nouvelles interrogations concernant la protection au travail et les acquis sociaux (par exemple les congés payés, le maintien du salaire en cas de maladie) des travailleurs indépendants autoentrepreneurs.
- **Défense des intérêts professionnels et politique tarifaire** : on s'intéresse ici à la façon dont les travailleurs indépendants (leur nombre croissant demeure toutefois marginal) pourraient être justement représentés, afin de contrecarrer la polarisation de l'emploi. On pose ainsi la question des nouvelles formes de la représentation syndicale (voire de la représentation du personnel au sein des entreprises). Dans cette perspective, les instruments de gestion des revenus et des modes de rémunération méritent une attention très spéciale, en particulier si le nombre de travailleurs indépendants autoentrepreneurs continuait d'augmenter (par exemple via un accord tarifaire revu à la hausse dans le secteur tertiaire ou par davantage de transparence concernant les revenus des crowd workers).

Un terrain fertile pour la coopération franco-allemande

Les initiatives franco-allemandes en matière de numérisation et d'innovation se sont multipliées ces dernières années. Le Conseil national du numérique français et son pendant allemand ont fait de la formation numérique une priorité commune. Il s'agit d'un domaine particulièrement fertile dans la perspective d'une coopération franco-allemande. D'une part, les Allemands et les Français doivent faire face aux mêmes défis et peuvent créer des effets de synergie grâce à des projets communs de recherche et de développement. D'autre part, il existe une nécessité d'œuvrer au niveau européen à la réalisation d'un marché intégré du numérique, mais également à la fixation de standards communs concernant notamment la sécurité et la protection des données.

Ce document a été rédigé par l'Institut franco-allemand (dfi) dans le cadre des dialogues franco-allemands sur le thème « Quel avenir pour nos pays en matière de politique sociale ? », une coopération entre la Bertelsmann Stiftung et l'Ambassade de France en Allemagne.